

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 1^{er} octobre 2025 à 19h00, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 417 rue de la Cour à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

André Rainville Mélanie Malouin Rémi Raymond

Robert Auclair Pierre Brien Louise Côté

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présente : Madame Jessica McMaster, directrice générale et greffière.

Mot de Bienvenue

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

25.10.1

Ouverture de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h01 après avoir constaté le quorum.

25.10.2

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

Il est proposé par monsieur Rémi Raymond et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025.
3. Questions du public sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2025.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt et ratification des comptes fournisseurs.
 - 5.2 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre.
 - 5.3 Dépôt des états financiers 2024 et du rapport des vérificateurs.
 - 5.4 Dépôt du procès-verbal du CCU.
6. **AVIS DE MOTION**
 - 6.1 P25-964-1 – Emprunt Programme de rénovation des habitations à loyer modique – Contribution municipale.
7. **FINANCE ET ADMINISTRATION**
 - 7.1 Subvention aux organismes – Volet VIII.
 - 7.2 Révision budgétaire OMH – 2025.
 - 7.3 Achat de publicité – Réseaux touristiques 2026.
 - 7.4 Lettrage – Chalet de tennis.
 - 7.5 Cotisation annuelle à l'UMQ - 2026.
 - 7.6 Branchements réseaux - Rue Taylor.
 - 7.7 Réception définitive des travaux – Prolongement de la rue Martin.
 - 7.8 Libération de retenue – Prolongement de la rue Beauregard.
8. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
 - 8.1 Achat d'un camion 550 pour les travaux publics.
 - 8.2 Achat d'un mini-chargeur articulé pour les travaux publics.
 - 8.3 Réfection de la toiture du bâtiment du Club d'aviron.
 - 8.4 Contrat de fourniture de boissons alcoolisées - Aréna.

- 8.5 Avenant – Marquage de rues 2025.
- 8.6 Contrat de services informatiques – 2026.
- 8.7 Pavage de diverses rues - 2025.
- 8.8 Étude hydrogéologique.
- 8.9 Vérification des filtres Suez.

9. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

- 9.1 PIIA – Construction – 88 rue Western.
- 9.2 PIIA – Construction – 1020 rue Nautiqua.
- 9.3 PIIA – Construction – 180 chemin de l’Horizon.
- 9.4 PIIA – Rénovations – 3029 rue Foster.
- 9.5 PIIA – Construction – 93 rue de Bruges.
- 9.6 PIIA – Affichage – Club de tennis François-Godbout.
- 9.7 PIIA – Changement de couleur du revêtement – 137 rue Clark.

10. **SERVICE DU GREFFE**

- 10.1 Demande au MTQ – Parade de Noël.
- 10.2 Prolongation de l’Entente MRC – Protection des rives, du littoral et plaines inondables.
- 10.3 Entente avec le Club de hockey Maroons.
- 10.4 Abrogation de résolution et de règlement.
- 10.5 Autorisation de signature – Entente service régional de premiers répondants.

11. **RESSOURCES HUMAINES**

- 11.1 Désignation d’une émissaire à la langue française.
- 11.2 Embauche d’un capitaine aux opérations et formation – Pompiers.
- 11.3 Embauche d’une directrice des affaires juridiques, du greffe et des archives et directrice générale adjointe.
- 11.4 Stage en milieu de travail – Entente CSVDC.
- 11.5 Embauche d’une trésorière.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- 12. VARIA
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE du 1^{er} octobre 2025
- 14. LA PROCHAINE SÉANCE SE TIENDRA MARDI, LE 11 NOVEMBRE 2025 À 19 HEURES

Adopté

25.10.3

Questions du public

Les citoyens sont invités à poser des questions sur l'ordre du jour.

25.10.4

Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2025

Sur proposition de monsieur Robert Auclair, le procès-verbal du 9 septembre 2025 est adopté.

25.10.5

Dépôt de documents

25.10.5.1

Dépôt et ratification des comptes fournisseurs.

25.10.5.2

Dépôt des états comparatifs au 30 septembre.

25.10.5.3

Dépôt des états financiers 2024 et du rapport des vérificateurs.

25.10.5.4

Dépôt du procès-verbal du CCU.

25.10.6

Avis de motion

25.10.6.1

25-964-1 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 147 000.00 \$ pour le programme de rénovation des habitations à loyer modique – Contribution municipale.

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur Pierre Brien que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption le règlement 25-964-1 – Règlement décrétant une

dépense et un emprunt de 1 147 000.00 \$ pour le programme de rénovation des habitations à loyer modique – Contribution municipale.

Le projet de ce règlement est déposé et présenté par monsieur Brien, conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

25.10.7 Finance et administration

25.10.7.1 Subventions aux organismes – Volet VIII.

ATTENDU QUE Différents organismes essentiels au dynamisme de la Ville ont besoin de soutien financier pour mener à bien leurs activités;

ATTENDU QUE Le service des loisirs de la culture et de la vie communautaire a un budget prévu pour soutenir ces demandes de soutien financier;

ATTENDU QUE Les demandes sont approuvées et que les montants accordés sont prélevés dans le budget 2025;

ATTENDU QUE Les demandes présentées sont les suivantes :
 - Oasis santé mentale : 1 000 \$;
 - Club de tennis François-Godbout : 2 500 \$.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Rémi Raymond
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du comité loisir autorise les soutiens financiers indiqués ci-dessus pour les organismes ci-dessus mentionnés.

Adopté

25.10.7.2 Approbation de la troisième révision budgétaire 2025 pour l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville - secteur Waterloo.

ATTENDU QUE La résolution 25.08.8.2 adoptait les prévisions budgétaires 2025 de l'OH Haute-Yamaska-Rouville ainsi que la contribution de la Ville de Waterloo au montant de 102 756 \$;

ATTENDU QUE La résolution 25.09.8.2 adoptait les deux premières révisions budgétaires pour 2025 portant la contribution de la Ville au montant de 104 517 \$;

ATTENDU QU' Un troisième budget révisé approuvé a été reçu par la Ville, portant sa contribution au montant de 104 696 \$.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil adopte la troisième révision budgétaire 2025 de l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville - secteur Waterloo. Le paiement additionnel au montant de 179 \$, représentant la contribution supplémentaire de 10% du déficit, sera payable à la suite de l'approbation des états financiers 2025.

Adopté

25.10.7.3

Achat de publicité – Réseaux touristiques 2026.

ATTENDU QUE La communauté bénéficie d'importantes retombées économiques pendant la saison estivale grâce à l'achalandage touristique;

ATTENDU QUE Les placements publicitaires dans les guides et sur les plateformes régionales représentent des opportunités pour l'attraction du territoire;

ATTENDU QUE Les échéanciers de réservation et de transmission du matériel sont généralement planifiés entre les mois de septembre et décembre pour l'année suivante.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise Mme Caroline Thisdale, conseillère en communication, à engager les sommes nécessaires pour effectuer les placements publicitaires requis pour l'année 2026 au sein des régions de la Haute-Yamaska et des Cantons-de-l'Est. Ces montants seront planifiés et réservés au budget de fonctionnement de l'année 2026.

Adopté

25.10.7.4

Lettrage du chalet de tennis – Club de tennis François-Godbout.

ATTENDU QUE La Ville reconnaît et tient à souligner l'implication philanthropique de longue date de M. François Godbout et de la Fondation entraide jeunesse François-Godbout au sein de sa communauté;

ATTENDU QUE M. François Godbout est un éminent ambassadeur de la ville, du tennis, du sport et de la jeunesse;

ATTENDU QUE Le club de tennis local porte le nom de « Club de tennis François-Godbout »;

ATTENDU QUE Le Club de tennis François-Godbout, en collaboration avec la Ville de Waterloo, veut laisser une trace indélébile de l'implication de M. Godbout;

ATTENDU QUE Le Club de tennis François-Godbout, en collaboration avec la Ville de Waterloo, veut afficher sur le chalet de tennis du parc Robinson un lettrage mentionnant « Club de tennis François-Godbout »;

ATTENDU QUE Le chalet de tennis du parc Robinson est une bâtisse qui est propriété de la ville;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a reçu une soumission des Enseignes Éric Boyer pour des lettres murales extérieures et leur installation au montant de 5 244.13 \$, taxes nettes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Rémi Raymond
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du comité loisirs, accepte la soumission reçue des Enseignes Éric Boyer.

Qu'advenant que les quantités soient supérieures à celles estimées, cette résolution permet des dépenses supplémentaires ne dépassant pas 10 % de la valeur du contrat, taxes nettes.

Que cette dépense soit affectée au fonds de roulement sur une période de 5 ans.

Adopté

25.10.7.5

Cotisation annuelle UMQ - 2026.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est membre de l'Union des Municipalités du Québec;

ATTENDU QUE L'UMQ réclame à ses membres une quote-part annuelle au montant de 3 726.89 \$, laquelle propose également une tarification au Carrefour du capital humain au montant de 5 493.51 \$, ces montants incluent les taxes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le versement de la quote-part annuelle de l'Union des Municipalités du Québec qui s'élève au montant de 3 726.89 \$, taxes incluses.

Que le Conseil municipal autorise également le versement d'un montant de 5 493.51 \$ pour la tarification au Carrefour du capital humain, pour un total de 9 220.40 \$, taxes incluses.

Adopté

À 19h12 Mme Louise Côté et M. Pierre Brien se retirent.

25.10.7.6

Branchement de réseaux – RPA – rue Taylor.

ATTENDU QUE Dans le cadre de la résolution 25.04.10.3 un engagement de la Ville est prévu afin d'aider l'organisme Un toit pour tous à Waterloo pour la réalisation du projet de construction d'un RPA;

ATTENDU QU' Un montant de 160 000 \$ est prévu pour le remboursement des frais professionnels, notamment les honoraires juridiques, d'ingénieries et d'architectures;

ATTENDU QU' Un montant allant jusqu'à 75 000 \$ est prévu pour le branchement d'aqueduc, d'égouts et d'infrastructures afin de desservir l'immeuble projeté;

ATTENDU QUE Ces éléments font partie de la contribution de la Ville dans le montage financier du projet présenté pour financement.

En conséquence,
il est proposé par madame Mélanie Malouin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise la directrice des travaux publics à procéder aux dépenses encourues ou aux crédits à partir du surplus non-affecté.

Adopté

À 19h14 Mme Louise Côté et M. Pierre Brien réintègrent leur siège.

25.10.7.7

Réception définitive des travaux – Prolongement rue Martin.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, aux termes d'une résolution passée le 9 mai 2023, a mandaté la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay afin d'effectuer les travaux de prolongement de la rue Martin, au coût de 623 956.33 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE, Suivant une visite du projet, les déficiences ont été corrigées, et que les travaux sont conformes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise le paiement de la libération de 5% de la retenue au montant de 19 300.58 \$, avant les taxes applicables, approuvant ainsi la réception définitive de ces travaux.

Adopté

25.10.7.8

Libération de retenue – Prolongement rue Beauregard.

ATTENDU QUE Le projet de développement du prolongement de la rue Beauregard est sous la gouverne de Les Investissements POP, qui est responsable de l'ensemble des coûts du projet;

ATTENDU QU' Afin de garantir lesdits travaux, le promoteur a déposé un montant initial de 300 000 \$, lequel est détenu par Lavallée, Lacasse et Poirier, Notaires en fidéicommiss;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a mandaté la firme St-Georges Structures et Civil pour effectuer la surveillance de chantier;

ATTENDU QUE St-Georges Structures et Civil a déposé une recommandation de paiement pour un montant de 211 355.09 \$, taxes incluses, comprenant une retenue de 10%;

ATTENDU QUE Le montant de la libération du cautionnement sera de 50% donc 105 677.55 \$;

ATTENDU QUE Le montant sera libéré de la retenue en fidéicommis.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation de la directrice des travaux publics, autorise la libération de 105 677.55 \$, de la retenue en fidéicommis chez Lavallée, Lacasse et Poirier, Notaires.

Adopté

25.10.8 Adjudication de contrat

25.10.8.1 Achat d'un camion 550 – Travaux publics.

ATTENDU QUE Pour effectuer les opérations terrains la Ville doit procéder au remplacement du camion Ford 550 modèle XL année 2007;

ATTENDU QUE La directrice des travaux publics est allée en appel d'offres par le biais de SE@O pour l'acquisition d'un camion 6 roues avec boîte paysagement;

ATTENDU QUE Nous avons reçu cinq offres de services, soit :
Camion châssis Camion avec boîte paysagement

PE Boisvert Auto Ltée

	N/A	94 710.00 \$
•	Taux 60 mois	1 901.15 \$
•	Taux 72 mois	1 642.90 \$
•	Taux 84 mois	1 482.42 \$

Bessette automobiles

	N/A	106 864.50 \$
•	Taux 60 mois	2 149.89 \$
•	Taux 72 mois	Non disponible
•	Taux 84 mois	1 648.83 \$

Les Camions Inter-Estrie (1991) Inc.

	109 405.62 \$	129 914.62 \$
•	Taux 60 mois	2 104.09 \$
•	Taux 72 mois	non disponible
•	Taux 84 mois	1 615.34 \$
•	Taux 120 mois	1 245.93 \$

Jacques Olivier Ford inc.

	81 498.00 \$	109 498.00 \$
•	Taux 60 mois	1 661.64 \$
•	Taux 72 mois	1 294.55 \$
•	Taux 84 mois	non disponible

Garage P. Venne Inc.

	75 090.00 \$	N/A
•	Taux 60 mois	1 772.79 \$
•	Taux 72 mois	non disponible
•	Taux 84 mois	non disponible

ATTENDU QU' Équipement finance Capital-Expert offre les crédits-bails, avant taxes, suivants :

•	Taux 60 mois	1 842.69 \$
•	Taux 72 mois	1 587.40 \$

ATTENDU QU' À la suite de l'analyse des documents du soumissionnaire PE Boisvert Auto Ltée le tout s'avère conforme;

ATTENDU QUE La provenance des fonds sera au budget opérationnel selon la proposition du crédit-bail joint à la soumission de 60 mois pour un coût mensuel de 1 934.59 \$, taxes nettes, et valeur de rachat de \$1.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Rémi Raymond
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission de PE Boisvert Auto Ltée., pour un montant de 108 892.82 \$, incluant les taxes pour l'acquisition d'un camion Ford F-550 benne de 11.6 pieds et prendre le crédit-bail offert par Équipement finance Capital-Expert avec un terme de 60 mois au montant de 1 934.59 \$, taxes nettes. Les frais d'ouverture de dossier seront ajoutés à la première facture.

Adopté

25.10.8.2

Achat d'un mini-chargeur articulé – Travaux publics.

ATTENDU QUE Pour effectuer les opérations terrains, la Ville doit remplacer le mini-chargeur afin d'éviter des frais de réparation de plus de \$37 000 du mini-chargeur articulé Walker modèle WL32 année 2018;

ATTENDU QUE La directrice des travaux publics est allée en appel d'offres par le biais de SE@O pour l'acquisition d'un mini-chargeur articulé;

ATTENDU QUE Deux (2) offres de services, avant taxes ont été reçues, soit :

	Coût	Coût réel
Équipements Robert :		98 290.00 \$;
Taux 60 mois :	1 860.00 \$	111 600.00 \$;
Taux 84 mois :	1 435.00 \$	120 540.00 \$;
Taux 120 mois :	1 113.00 \$	133 560.00 \$.

8348871 Canada Inc. (Terapro Construction)	:	126 997.00 \$
Taux 60 mois :	2 440.30 \$	146 418.62 \$
Taux 72 mois :	2 104.12 \$	151 497.50 \$
Taux 84 mois :		Non disponible
Taux 120 mois		Non disponible

ATTENDU QU' Équipement finance Capital-Expert offre les crédits-bails (avant taxes) suivants :

- Taux 60 mois 2 376.57 \$
- Taux 72 mois 2 032.79 \$

ATTENDU QU' À la suite de l'analyse des documents, le plus bas soumissionnaire soit Équipements Robert, n'est pas conforme;

ATTENDU QUE La provenance des fonds sera au budget opérationnel selon la proposition du crédit-bail joint à la soumission de 60 mois pour un coût mensuel de 2 495.10 \$, taxes nettes et valeur de rachat de \$1.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission de 8348871 Canada Inc. (Terapro Construction), pour un montant de 146 014.80 \$, incluant les taxes, pour l'acquisition d'un mini-chargeur articulé Case SL27 et prendre le crédit-bail offert par Équipement finance Capital-Expert avec un terme de 60 mois au montant de 2 495.10 \$, taxes nettes. Les frais d'ouverture de dossier seront ajoutés à la première facture.

Adopté

25.10.8.3

Réfection de la toiture du bâtiment du Club d'aviron.

ATTENDU QUE La toiture de la bâtisse du club d'aviron doit être changée;

ATTENDU QUE La bâtisse est la propriété de la Ville;

ATTENDU QUE La Ville a reçu deux soumissions pour ces travaux;

ATTENDU QUE Le plus bas soumissionnaire retenu répond aux exigences pour le remplacement de la toiture est la compagnie Construction POP Inc. au montant de 9 960.70 \$, taxes nettes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du comité loisirs, octroie le contrat de réfection à la compagnie Construction POP Inc.

Qu'advenant que les quantités soient supérieures à celles estimées, cette résolution permet des dépenses supplémentaires ne dépassant pas 10 % de la valeur du contrat, taxes nettes.

La présente résolution permet également un montant supplémentaire de 10 % de la valeur du contrat, taxes nettes, pour tout autre travail connexe en lien avec ce projet.

Cette dépense est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt parapluie 25-965 par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

Adopté

Contrat de fourniture de boissons alcoolisées - Aréna.

ATTENDU QUE Le contrat de fourniture de boissons alcoolisées avec Les brasseries Sleeman Ltée prenait fin au mois d'août 2025;

ATTENDU QUE Les brasseries Sleeman Ltée ont proposé au directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire une nouvelle entente d'une durée de 36 mois qui est avantageuse pour la Ville de Waterloo;

ATTENDU QUE La Ville est très satisfaite de la dernière entente et des services rendus par Les brasseries Sleeman Ltée.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du comité loisirs, autorise Jessica McMaster, directrice générale et greffière à signer l'entente de partenariat avec Les brasseries Sleeman Ltée.

Adopté

Avenant – Marquage de rues 2025.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, aux termes d'une résolution passée le 10 juin 2025, a mandaté la compagnie Lignes Maska, afin d'effectuer les travaux de marquage des rues 2025, au coût de 35 511.78 \$, taxes incluses, en permettant un dépassement de 15% des quantités estimées selon les prix unitaires;

ATTENDU QUE Le montant de la facture est de 36 425.58 \$, avant taxes, soit 17.9% qui représentent un montant de 5 539.06 \$. avant taxes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise le paiement supplémentaire de 2.9% pour un montant de 951.27 \$, taxes nettes.

Adopté

Contrat de services informatiques - 2026.

ATTENDU QUE Le bon déroulement des opérations dépend fortement de la disponibilité, de la performance et de la sécurité des systèmes informatiques assurés par un soutien technique compétent et connaissant de nos infrastructures et équipements;

ATTENTU QUE Le maintien de la conformité réglementaire et la protection des données exigent une surveillance continue, des mises à jour régulières et une réponse rapide aux incidents et demandes;

ATTENDU QUE Les services de support informatique, dans leur forme actuelle, ont démontré leur efficacité dans la gestion des infrastructures, le soutien aux utilisateurs et la résolution des problèmes techniques;

ATTENDU QU' Ited a déposé la soumission ML042413v2 en date du 24 septembre 2025 conforme et personnalisée selon les nos besoins.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise la signature de l'entente liée à la soumission déposée par Ited par Jessica McMaster, directrice générale et greffière, ou son remplaçant, pour le renouvellement des services en 2026. Les sommes seront prélevées au budget d'opération 2026.

Adopté

25.10.8.7

Pavage de rues - 2025.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo doit effectuer la réfection de plusieurs rues de son territoire;

ATTENDU QUE Le chargé de projets aux travaux publics est allé en appel d'offres par le biais de SE@O;

ATTENDU QUE Nous avons reçu trois (3) offres de services, savoir :

- Eurovia Québec Construction : 888 659.83\$, taxes incluses;
- Groupe Colas Québec : 1 033 164.22 \$, taxes incluses;
- Pavages Maska Inc : 1 135 932.81 \$, taxes incluses.

ATTENDU QUE Toutes les offres reçues sont conformes à l'appel d'offres;

ATTENDU QUE Les rues York et Dépôt doivent également être réaménagés;

ATTENDU QUE La fourniture et l'achat de cadres et couvercle en fonte qui devront être remplacés à même le contrat pour la somme de 45 000.00 \$;

ATTENDU QUE La présente résolution autorise un montant représentant 15% du contrat en prévision de travaux contingents.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Rémi Raymond
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission d'Eurovia Québec Construction Inc. au montant de 811 464,87 \$, taxes nettes.

Le comité des travaux publics recommande également que la somme de 1 195 748.59 \$, taxes nettes, soit autorisé pour l'ensemble du projet ainsi que d'autoriser un dépassement maximal de 15%, pour l'ensemble du projet. Ces montants seront assumés par le règlement d'emprunt 25-954.

Adopté

25.10.8.8

Étude hydrogéologique – Puits Allen II et III et Taylor.

ATTENDU QUE Dans le cadre du plan d’action pour la mise à niveau de l’usine de filtration, la Ville souhaite valider la recharge de la nappe souterraine pour les puits Allen II, Allen III et Taylor;

ATTENDU QUE La directrice des travaux publics a demandé au Groupe Conseil UDA, une offre de service visant une étude hydrogéologique de l’aquifère;

ATTENDU QUE Cette saison a été marquée par un déficit important en précipitations ce qui est propice pour effectuer cette étude.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l’unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission du Groupe Conseil UDA au montant de 27 092.03 \$, taxes nettes, ainsi qu’un montant prévisionnel de 15%. Les fonds seront pris au surplus non-affecté.

Adopté

25.10.8.9

Vérification des filtres SUEZ.

ATTENDU QUE Dans le cadre du plan d’action pour la mise à niveau de l’usine de filtration, la Ville doit vérifier l’état des filtres SUEZ;

ATTENDU QUE Des tests de performance doivent être effectués afin de vérifier l'efficacité des filtres.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l’unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise la directrice du service des travaux publics à octroyer un mandat pour la vérification des filtres SUEZ à Veolia Water Technologie & Solutions Canada GP pour un montant de 2 577.44 \$, taxes nettes, ainsi qu’un montant prévisionnel de 15%. Les fonds seront pris au surplus non-affecté.

Adopté

25.10.9

Aménagement et urbanisme

25.10.9.1

PIIA – Construction – 88 rue Western.

ATTENDU QUE, Photos, plans et dessins à l’appui, le secrétaire du CCU a présenté la demande de construction neuve. On voit que la façade secondaire vers la rue Western a été pensée pour présenter des éléments architecturaux et du relief;

ATTENDU QUE Le demandeur a fourni tous les éléments nécessaires à l’étude du dossier, et fait sa demande en bonne et due forme;

ATTENDU QUE Le projet est conforme au règlement municipal;

ATTENDU QUE Les plans et les matériaux sont de qualité, et s'harmonisent au cadre bâti.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte la proposition de construction neuve au 88 rue Western, telle que proposée.

Adopté

25.10.9.2

PIIA – Construction – 1020 rue Nautiqua.

ATTENDU QU' À la demande du département d'urbanisme, le propriétaire du terrain a revu ses plans et a fait ajouter des éléments de maçonnerie.

ATTENDU QUE Les plans pour la maison ont déjà été acceptés par la résolution 25.08.11.05;

ATTENDU QUE Le demandeur a répondu à la demande du département d'urbanisme en fournissant les éléments, les matériaux et le plan d'aménagement conformes.

En conséquence,
il est proposé par madame Mélanie Malouin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte la proposition de modification des matériaux pour la nouvelle construction au 1020 rue Nautiqua, telle que proposée.

Adopté

25.10.9.3

PIIA – Construction – 180 chemin de l'Horizon.

ATTENDU QUE Le secrétaire du CCU a fait afficher les photos et les plans pour le futur bâtiment au 180 chemin de l'Horizon, incluant les matériaux proposés;

ATTENDU QUE Le demandeur a fait la demande en bonne et due forme, et fourni tous les éléments nécessaires à l'étude du dossier;

ATTENDU QUE Les plans ont déjà été approuvés par résolution du conseil, avec le rajout de petits toits pour ajouter du relief.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte la proposition pour la construction neuve au 180 chemin de l'Horizon, avec un rappel pour les bardeaux de toit clairs et l'ajout de 4 arbres de plus dans la cour arrière.

Adopté

25.10.9.4

PIIA – Rénovations – 3029 rue Foster.

ATTENDU QUE Le secrétaire du CCU a fait la présentation du projet de rénovations extérieures. Le propriétaire souhaite faire une amélioration du

bâtiment et s'harmoniser avec les commerces voisins. Il propose de peindre le revêtement en une couleur gris foncé, et teindre le bois de la rampe et terrasse;

ATTENDU QUE Les changements proposés s'harmonisent avec les bâtiments voisins et rehausseront l'aspect visuel de la propriété.

En conséquence,
il est proposé par madame Mélanie Malouin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte la proposition pour la rénovation extérieure du 3029 rue Foster, telle que proposée.

Adopté

25.10.9.5

PIIA – Construction – 93 rue de Bruges.

ATTENDU QUE Le secrétaire du CCU a fait la présentation de la maison proposée pour le 93 rue de Bruges;

ATTENDU QUE Le dossier a fait l'objet d'une demande de permis en bonne et due forme, et que le demandeur a fourni les éléments nécessaires à l'étude du dossier;

ATTENDU QUE Le style architectural et les matériaux s'harmonisent avec le cadre bâti existant.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet de construction neuve au 93 rue de Bruges, tel que présenté.

Adopté

25.10.9.6

PIIA – Affichage – Club de tennis François-Godbout.

ATTENDU QUE Le secrétaire du CCU a fait la présentation de l'affichage proposé pour le chalet de tennis au Parc Robinson;

ATTENDU QUE Le demandeur a fait une demande de permis en bonne et due forme, et fourni les éléments nécessaires à l'étude du dossier.

En conséquence,
il est proposé par madame Mélanie Malouin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet de nouvelle enseigne pour le club de tennis François-Godbout, telle que proposée.

Adopté

25.10.9.7

PIIA – Changement couleur du revêtement – 137 rue Clark.

ATTENDU QUE Le secrétaire du CCU a expliqué la modification souhaitée aux matériaux de revêtement extérieur pour la maison au 137 rue Clark. La couleur de la présentation initiale avait

l'apparence du bois, la nouvelle couleur de revêtement vertical est plus claire, et unie, couleur 'Sable de Monterey.' Le revêtement des colonnes sera de couleur cuivré.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve la modification des couleurs des matériaux pour le 137 rue Clark, telle que présentée.

Adopté

25.10.10

Service du greffe

25.10.10.1

Autorisation de parade – Route 112 – MTQ.

ATTENDU QUE Le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a le mandat d'orchestrer les aspects techniques de la Parade de Noël;

ATTENDU QUE La Parade de Noël aura lieu le samedi 29 novembre 2025;

ATTENDU QUE, Pour l'occasion, la rue Foster (route 112), sera fermée à la circulation entre les rues Lewis et Allen de 13 h à 17 h 30 et que la circulation sera redirigée pendant cette période;

ATTENDU QUE Le service sécurité incendie de la Ville de Waterloo est responsable de l'ordre et de la sécurité pour cet événement;

ATTENDU QU' Une résolution du Conseil municipal est requise pour faire cette demande au ministère des Transports du Québec.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise la tenue de cet événement sur la rue Foster et autorise Mme Jessica Lamarche, coordonnatrice aux loisirs, et/ou Mathieu St-François, directeur du service des loisirs de la culture et de la vie communautaire et/ou leur remplaçant désigné, à remplir, au nom de la Ville, la demande de permis d'événements spéciaux auprès du MTQ et/ou tout autre document nécessaire pour l'utilisation de la rue Foster dans le cadre de la Parade de Noël, le 29 novembre 2025 de 13 h à 17 h 30.

Adopté

25.10.10.2

Autorisation de signature – Avenant #1 à l'entente de fourniture d'un service d'inspection par la MRC de La Haute-Yamaska concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables des règlements de zonage des municipalités membres.

ATTENDU QUE La MRC de La Haute-Yamaska a adopté, le 9 février 2022, une résolution autorisant la signature d'une entente avec les municipalités locales relative à la fourniture d'un service d'inspection par la MRC concernant les

dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables des règlements de zonage, laquelle prendra fin le 31 décembre 2025;

ATTENDU L’adoption du cadre réglementaire modernisé en milieux hydriques par le gouvernement du Québec, qui entrera en vigueur le 1^{er} mars 2026;

ATTENDU QU’ Il est nécessaire de bien analyser les impacts du nouveau cadre réglementaire provincial sur l’avenir du service d’inspection des bandes riveraines;

ATTENDU QUE Le suivi des dossiers d’infraction 2025 doit pouvoir se poursuivre au-delà du 31 décembre 2025;

ATTENDU Le projet d’avenant soumis visant à prolonger l’entente intermunicipale de six mois supplémentaires.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l’unanimité :

Que le Conseil autorise le Maire et la directrice générale à signer l’avenant 1 tel que soumis et à y apporter toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

Adopté

25.10.10.3

Signature de l’entente avec le Club de hockey Maroons.

ATTENDU QUE L’entente avec la compagnie 9471-1462 Québec Inc est échue et qu’une nouvelle entente doit être signée;

ATTENDU QUE La compagnie 9471-1462 Québec Inc. est propriétaire d’une franchise dans la Ligue de Hockey Senior Élite et désire poursuivre ses activités à l’aréna Jacques-Chagnon;

ATTENDU QUE Les aspects de la programmation, du personnel, de la gestion du bar, entre autres et non limitativement, doivent faire l’objet d’une entente entre les parties.

En conséquence,
il est proposé par madame Mélanie Malouin
et résolu à l’unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du comité loisirs, autorise Jessica McMaster, directrice générale et greffière et son maire, M. Jean-Marie Lachapelle, à signer l’entente à intervenir avec la compagnie 9471-1462 Québec Inc.

Adopté

25.10.10.4 Abrogation de la résolution 25.09.7.1 et du règlement 25-964 – Décrétant une dépense et un emprunt de 960 566 \$ pour le programme de rénovation des habitations à loyer modique – Contribution municipale.

ATTENDU QUE Le règlement 25-964 a fait l'objet d'un avis de motion lors de la séance du 19 août 2025;

ATTENDU QUE, Lors de la séance du 9 septembre 2025 la résolution 25.09.7.1 adoptait le règlement 25-964;

ATTENDU QUE Les montants imputables à la démolition des bâtiments à loyer modique existants n'avaient pas été comptabilisés dans le montant de la dépense et de l'emprunt;

ATTENDU QUE La haute direction municipale a décidé d'abandonner la procédure d'entrée en vigueur du règlement 25-964 afin de produire un nouveau règlement d'emprunt qui inclurait les montants dévolus à la démolition des bâtisses existantes;

ATTENDU QUE Le règlement 25-964 n'a pas fait l'objet d'une approbation par le MAMH.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolut à l'unanimité :

Que la résolution 25.09.7.1 et le règlement 25-964 Décrétant une dépense et un emprunt de 960 566 \$ pour le programme de rénovation des habitations à loyer modique – Contribution municipale soient abrogés.

Adopté

25.10.10.5 Entente de régionalisation du service de premiers répondants avec les partenaires.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo offre le service de premiers répondants à sa population depuis bientôt 20 ans;

ATTENDU QUE Lors de la séance du 9 septembre 2025, la résolution 25.09.10.2 autorisait la signature de la nouvelle entente avec le ministère de la santé afin de mettre en place un nouveau service de premiers répondants régional;

ATTENDU QUE Le directeur du service de sécurité incendie a rencontré ses partenaires et leur a soumis une entente de partenariat intermunicipal pour le service de premiers répondants.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le Maire et la directrice générale et greffière à signer l'entente de partenariat intermunicipal pour le service de premiers répondants.

Adopté

25.10.11

25.10.11.1

Ressources humaines

Désignation d’une émissaire remplaçante à la langue française.

- ATTENDU QUE Le gouvernement du Québec a adopté la Politique linguistique de l’État le 22 février 2023;
- ATTENDU QUE Conformément à la Politique linguistique de l’État, la Ville de Waterloo doit désigner un émissaire de la langue française au sein de l’organisme;
- ATTENDU QUE L’émissaire actuelle de la langue française est la conseillère en communication de la Ville et qu’elle s’absentera pendant un an pour un congé de maternité.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Jean-Marie Lachapelle
et résolu à l’unanimité :

Que le Conseil désigne temporairement la conseillère en communication remplaçante, Mme Caroline Thisdale, à titre d’émissaire de la langue française pour la Ville de Waterloo pendant toute la durée de son contrat de remplacement. Qu’au terme du remplacement, Mme Marilyn Guay Racicot, regagne son rôle d’émissaire de la langue française pour la Ville de Waterloo.

Adopté

25.10.11.2

Embauche d’un capitaine aux opérations et à la formation – Service de sécurité incendie.

- ATTENDU QUE Le Service de sécurité incendie régional a procédé à une analyse organisationnelle durant l’année 2024 et que la firme Benoit Lévesque RH a été mandatée pour rencontrer la direction ainsi que les membres de l’équipe dans le but d’identifier des pistes d’amélioration et d’optimisation de l’organisation, et ce, afin de mieux se préparer aux différents défis et enjeux à venir;
- ATTENDU QUE Cette démarche incluait un sondage et des rencontres en sous-comité permettant de revoir certains besoins, d’analyser les rôles et responsabilités de chacun et le suivi des requêtes, ainsi que d’évaluer le projet pilote en prévention incendie déjà en place;
- ATTENDU QUE Les responsabilités de la direction ont considérablement augmenté au fil des dernières années, notamment en ce qui a trait aux suivis et aux chantiers liés aux schémas de couverture de risques, aux obligations réglementaires et aux redditions de comptes, démontrant clairement un besoin accru de soutien opérationnel et administratif;

ATTENDU QU' À la suite de cette réflexion stratégique, il est apparu que les structures existantes ne répondaient plus pleinement aux exigences actuelles et qu'une ressource dédiée au soutien opérationnel et administratif auprès de la direction était nécessaire, notamment en matière de coordination et de suivi des compétences et formations du personnel, et ce, afin d'assurer un encadrement structuré et cohérent des opérations;

ATTENDU QU' À la suite des recommandations de la direction, le poste-cadre permanent à temps plein de capitaine aux opérations et formation a été créé lors de la séance ordinaire du conseil du 9 septembre 2025;

ATTENDU QU' Afin de pourvoir le poste, la Ville a procédé à l'affichage de celui-ci à l'interne ainsi qu'à l'externe et que deux (2) candidats ont été rencontrés en entrevue par le directeur de la sécurité publique et incendie ainsi que par la conseillère en ressources humaines;

ATTENDU QU' Après analyse des candidatures, une candidate s'est démarquée, à savoir madame Valérie Constantineau.

En conséquence,
il est proposé par madame Mélanie Malouin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur de la sécurité publique et incendie, autorise l'embauche de madame Valérie Constantineau au poste permanent à temps plein de capitaine aux opérations et formation à l'échelon 4 de ce poste, comme défini à la Politique de travail régissant les employés-cadres permanents de la Ville de Waterloo. Cette dernière débutera le lundi 6 octobre 2025.

Adopté

25.10.11.3 Embauche d'une directrice des affaires juridiques, du greffe et de archives et directrice générale-adjointe.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo souhaite renforcer son accompagnement stratégique et opérationnel auprès des élus, de la direction générale, des gestionnaires et de l'ensemble de l'administration municipale;

ATTENDU QUE Le poste de direction générale adjointe, tel que précédemment structuré, sera intégré aux fonctions du nouveau poste de Directeur des affaires juridiques, du greffe et des archives;

ATTENDU QUE Le poste de greffière, tel que précédemment structuré, sera intégré aux fonctions du nouveau poste de Directeur des affaires juridiques, du greffe et des archives;

- ATTENDU QUE Ce nouveau poste vise à assurer une gouvernance renforcée, une conformité juridique accrue, une gestion efficiente des archives et une coordination optimale du greffe;
- ATTENDU QUE Le titulaire du poste aura pour mandat d’accompagner les élus dans leurs fonctions décisionnelles, de soutenir les gestionnaires dans l’application des cadres légaux et administratifs, et de contribuer à la cohésion stratégique de l’organisation;
- ATTENDU QUE Cette réorganisation s’inscrit dans une volonté d’optimisation des ressources, de clarification des rôles et de modernisation de la structure administrative.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l’unanimité :

Que le Conseil procède à l’embauche de Mme Jessica Tanguay à titre de directrice des affaires juridiques, du greffe et des archives, incluant les fonctions de direction générale adjointe et de greffière.

Que le Conseil autorise le maire M. Jean-Marie Lachapelle, ou son suppléant, ainsi que Mme Jessica McMaster, directrice générale et greffière, ou son remplaçant, à signer l’entente intervenue entre les parties.

Que le Conseil autorise Mme Jessica McMaster, directrice générale et greffière, ou son remplaçant, à émettre et signer une lettre d’engagement destinée à la Chambre des notaires du Québec à l’effet que notre organisation se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par Mme Jessica Tanguay dans l’exercice de sa profession aux fins de répondre aux exigences du *Règlement sur l’assurance de la responsabilité professionnelle des notaires* lui permettant d’être dispensée de souscrire au Fonds d’assurance de la responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.

Adopté

25.10.11.4

Signature – Contrat de stage en milieu de travail – Centre de service scolaire du Val-des-Cerfs.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a été approchée pour recevoir un élève de l’école secondaire Wilfrid-Léger (Centre de service scolaire du Val-des-Cerfs) pour un stage en milieu de travail dans le cadre du programme « EXPLO-Stages »;

ATTENDU QUE Le stagiaire effectuera des tâches d’aide à l’entretien ménager à l’aréna Jacques-Chagnon;

ATTENDU QUE Le projet de stage doit faire l’objet d’une entente entre les parties.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l’unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du comité loisirs, autorise Mathieu St-François, directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à procéder à la signature de l'entente avec l'école secondaire Wilfrid-Léger (Centre de service scolaire du Val-des-Cerfs).

Adopté

25.10.11.5

Embauche d'une trésorière.

ATTENDU QUE Le poste de directrice des finances et trésorière est essentiel au bon fonctionnement de l'organisation, notamment pour assurer la gestion financière, la planification budgétaire, la trésorerie et le respect des obligations légales;

ATTENDU QUE Le poste est actuellement vacant et que cette fonction est essentielle pour répondre aux besoins actuels de l'organisation;

ATTENDU QUE Le processus de recrutement a été mené conformément aux politiques internes et aux principes d'équité, de transparence et de compétence;

ATTENDU QUE La candidate retenue possède les qualifications, l'expérience et les compétences requises pour assumer les fonctions de directrice des finances et trésorière.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil procède à l'embauche de Mme Guylaine Poudrier à titre de directrice des finances et trésorière.

Que le Conseil autorise le Maire M. Jean-Marie Lachapelle, ou son suppléant, ainsi que Mme Jessica McMaster, directrice générale et greffière, ou son remplaçant, à signer l'entente intervenue entre les parties.

Adopté

Informations et communiqués des membres du conseil.

Les membres du Conseil transmettent leurs remerciements. Monsieur le Maire rappelle à la population que le vote par anticipation, pour les élections municipales, se tiendra le 26 octobre 2025 et le jour du scrutin, le 2 novembre 2025. La commission de révision se déroulera les 15 et 18 octobre 2025. Vu la grève des postes, les cartons de l'électeur seront distribués à la porte.

Période de questions du public.

Suzanne Lefebvre : Félicitations pour le travail accompli. Questionne sur le système de traitement des eaux au charbon actif, est-ce que ça élimine les PFAS? Les résultats de l'étude ne sont pas encore disponibles.

25.10.12

Varia

25.10.13

Levée de l'assemblée

La séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 est levée à 20 h 08.

25.10.14

Prochaine assemblée

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le mardi, 11 novembre 2025.

Maire

Greffière